



COMMUNE  
DE  
MONTCHERAND  
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE  
MONTCHERAND

Préavis n° 05/2014 du 3 novembre 2014

**Préavis municipal** relatif au réaménagement de la déchetterie communale et l'octroi d'un crédit de Frs 75'000.-.

### 1. But du préavis

Le présent préavis requiert l'approbation du Conseil général et l'octroi d'un crédit pour le réaménagement des bennes et la modification du revêtement du sol sous celles-ci.

### 2. Préambule

La nécessité de ces travaux est maintenant avérée, pour les raisons suivantes :

- a) Créée en 1998, la déchetterie de la Brossière ne correspond plus aux besoins nouveaux, liés notamment au tri toujours plus avancé des déchets que nous produisons;
- b) La circulation sur le site lui-même est devenue difficile à l'heure de pointe;
- c) Les planches en bois placées sous les bennes, ne résistent plus aux fortes sollicitations des camions qui viennent les prendre en charge avec une fréquence toujours plus rapprochée;
- d) En bétonnant entièrement la place sous les bennes, ce qui représente une surface de 260 m<sup>2</sup> (10% de la superficie totale de la place), on facilite le travail des camionneurs et l'on accroît le confort des usagers eux-mêmes;
- e) Dans le cadre du projet de fusion avec les Communes d'Orbe et de Sergey, il est prévu de conserver la déchetterie de Montcherand.

Coût du projet :

- Installation du chantier et terrassement	Frs 17'000.00
- Dallage de béton armé	Frs 50'000.00
- Honoraires ingénieur civil	Frs 3'000.00
- Divers	Frs 5'000.-
<b>Total</b>	<b>Frs 75'000.00</b>

Financement du projet :

Le financement de ce projet est prévu par l'ouverture d'un compte d'investissement de Frs 75'000.-.

Ce crédit sera couvert soit par les liquidités de la Commune soit par un emprunt total ou partiel aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'emprunt de Frs 2'000'000.- voté par le Conseil Général le 8 décembre 2011.

### 3. Conclusion

En conclusion des éléments ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil Général à accepter le projet de réaménagement de la déchetterie communale et l'octroi d'un crédit de Frs 75'000.- pour effectuer les dits travaux.

## LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide :

Art. 1 : La Municipalité est autorisée à effectuer le réaménagement de la déchetterie communale.

Art. 2 : Un crédit d'investissement de Frs 75'000.- lui est accordé à cet effet.

Art. 3 : La dépense sera financée par l'ouverture d'un compte d'investissement amortissable sur 30 ans.

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La secrétaire : Sandra Cunsolo

